

**COMMUNE DE PLOURIVO**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021**

**Date de convocation** : 22 novembre 2021.

**Ouverture de la séance à** : 18H10

**Présents** : Mme CADUDAL Véronique, Maire ; Mme GUEGAN Elodie ; M. RIOU Philippe ; M. HORELLOU Pascal, adjoints ; Mme DONNART Sylvie ; Mme PRUDHOMME Catherine ; M. LE FLOCH Alain ; M. LE POURSOT Loïc ; Mme BALCOU Mélanie ; Mme ROLLAND Jeanne ; M. DANNIC Jean-Yves ; M. GALAIS Alain, conseillers municipaux.

**Assistent également à la séance** : Mme Hélène COLORADO, secrétaire générale, et les représentants de la presse locale (Ouest-France et la Presse d'Armor).

**Absent(s) excusé(s)** : M. LE PAPE Cédric

**Procurations** : Mme ALLAIR Marie-Annick à M. LE POURSOT Loïc ; M. LE HENAFF Claude à Mme CADUDAL Véronique ; Mme RICARD Lydie à Mme PRUDHOMME Catherine ; M. LE GOFF Stéphane à Mme GUEGAN Elodie ; MME HAVET Frédérique à Mme DONNART Sylvie ; Mme OLICHON Catherine à Mme ROLLAND Jeanne.

**Secrétaire de séance** : M. LE POURSOT Loïc

#### **Examen des offres d'achat de la maison du garde-barrière**

Madame Le Maire rappelle l'historique de la procédure de mise en vente de ce bien immobilier :

- Avril 2021 : le service d'évaluation domaniale estime la valeur vénale à 84 000 € avec marge de négociation de 10 %
- 26 juillet 2021 : délibération validant la mise en vente de bâtiments communaux dont la maison du garde-barrière et confiant les mandats de vente à l'office notarial de Paimpol et à des agences immobilières (17 votants : 13 voix pour et 4 voix contre)
- 20 septembre 2021 : délibération fixant le prix de mise en vente à 84 000 € et le recours à la procédure en immo-interactif pour la maison du garde-barrière (18 votants : 13 voix pour et 5 abstentions)
- 23 novembre - 11h : ouverture de la vente
- 24 novembre - 11h12 : fin de la vente
- 24 novembre 2021 - 18h : réunion du conseil municipal
- 02 décembre - matin : signature du compromis

Les 4 participants aux enchères ont déposé 13 offres.

La 1<sup>ère</sup> offre a été émise à 88 000 €, l'enchère la plus haute a été portée à 126 000 €

Offre n°1 : Mme Aurélie JACOB 126 000 €, soit un net vendeur à 119 300 €, apport 40 000 € ; déclare qu'il ne s'agit pas d'une 1<sup>ère</sup> acquisition ni d'un achat pour résidence principale.

Offre n°2 : Mme Hélène HERMANN 120 000 €, soit un net vendeur à 113 500 €, apport 50 000 €, déclare qu'il s'agit d'une 1<sup>ère</sup> acquisition et d'un achat pour une résidence principale.

M. DANNIC Jean-Yves interroge sur le problème de l'assainissement et de la présence des chauve-souris.

Madame Le Maire précise que tous les diagnostics ont été réalisés et transmis à l'Office Notarial ; les acheteurs potentiels ont également été informés de la problématique des chauve-souris, afin de concilier l'usage d'habitation et un gîte à chiroptères.

Madame le Maire propose de retenir l'offre la plus haute.

**Vu l'évaluation des Domaines en date du 28 avril 2021,**

**Vu la délibération n°2021/81 en date du 20 septembre 2021 validant la mise en vente et le recours à la procédure en immo-interactif,**

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **VALIDE la proposition d'achat émise par Mme JACOB Aurélie représentant un prix net vendeur de 119 300 € ;**
- **PRECISE que l'obligation de préservation des chauve-souris sera inscrite dans l'acte de vente ;**
- **AUTORISE Madame Le Maire ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette vente.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h26.*